



39 – Fiche Sport Rugby

Mise à jour : 1^{er} septembre 2019



Sommaire

Introduction	Page 3
Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
Pour un sport scolaire innovant	Page 17
Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 19
Membres CMN	Page 24
Annexes	Page 25

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La Fiche Sport Rugby a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats qualificatifs pour les championnats de France (soit académique, soit inter-académique en fonction du sport).

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un championnat de France.

En tout état de cause un championnat de France ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2019 - 2020, la Fiche Sport Nationale pourra être mise à jour au cours de cette période. Seule la Fiche Sport en ligne <https://unss.org/sports/> fait foi.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site <https://unss.org/competitions/>

Catégories d'âge 2020

Benjamins	nés en 2007 2008 et 2009
Minimes	nés en 2005 et 2006
Cadets	nés en 2003 et 2004
Juniors	nés en 2001 et 2002
Seniors	nés en 2000 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue aux services régionaux des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- **Rugby**,²
- Tir sportif,
- Parapente.

Textes de Référence :

- LC Sécurité

² **Arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A. 231-1 du code du sport**

« 8° Pour la pratique du rugby à XV et à VII :

a) De 12 à 39 ans, en compétition ou hors compétition, une attention particulière est portée sur :

- l'examen cardio-vasculaire ;
- l'examen du rachis »

Conditions de participation générales pour les championnats de France par équipes d'établissement de Rugby

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont été classées les **2 années précédentes** (2018 et 2019), dans les **8** premières équipes des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1).

Si ces Associations Sportives ne sont pas classées dans les **4** premières équipes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont été classées dans les **4** premières des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2019), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du **20 décembre 2019** tous leurs élèves inscrits en Section Sportive Scolaire, ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS en janvier 2020,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases qualificatives.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2019 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours précédant les championnats de France en 2019 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en championnat de France Excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Section Sportive Scolaire, en Pôle espoir ou Pôle France.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFR. La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2020 (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune). La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- des équipes comportant au moins **UN** élève « **conventionné** » appartenant à des Centres de formation.

NB :

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2017 - 2018 et/ou 2018 - 2019), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS en septembre 2019.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Rugby à 7 minimes G et F et cadets

Précisions spécifiques

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	13 ³ compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat <ul style="list-style-type: none"> - minimes avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum dans la composition d'équipe) Surclassement interdit - cadets avec M2, C1, C2 Surclassement interdit 	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire de niveau académique par équipe Il est issu de la même AS (même numéro d'AS) Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13	
	Minimes	Cadets
BALLONS	Taille 4 (Garçon et Fille)	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10' (pas de période supérieure à 15')	4 x 12'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 10'	2 x 12'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 6'	2 x 6'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	70'
TAILLE DES TERRAINS	½ Terrain 55m de long sans les en buts sur 50m de large	
MIXITÉ	Pas de mixité	

³ Joueurs VALIDES

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 7
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimales filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimales garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Rugby à 7 Juniors

Précisions⁴ spécifiques

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	13 ⁵ compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - juniors avec C2, J1, J2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire de niveau académique par équipe Il est issu de la même AS (même numéro d'AS) Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ₄
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13
BALLONS	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 7'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 7'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 7'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'
TAILLE DES TERRAINS	Terrain Normal
MIXITÉ	Pas de mixité

4 ATTENTION

Championnat national des lycées agricoles : 31 mars au 1^{er} avril 2020 à Soustons

Nîmes, Auch, Pau, Albi Carcassonne et Aix doivent jouer à l'UNSS en Excellence Garçons

Limoges, Pau, Brioude, Toulouse et Saint Palais doivent jouer à l'UNSS en Excellence Filles

⁵ Joueurs VALIDES

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 7
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement juniors

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Rugby à 7 Lycées Filles

Précisions spécifiques

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES ⁶	13 ⁷ compétitrices maximum sur l'ensemble du championnat - lycées filles avec C1, C2, J1, J2 (2 J2 maximum sur la feuille de match) Surclassement interdit des M2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire de niveau académique par équipe Il est issu de la même AS (même numéro d'AS) Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ₅
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13
BALLONS	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 7'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 7'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 7'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'
TAILLE DES TERRAINS	½ Terrain 55m de long sans les en buts sur 50m de large
MIXITÉ	Pas de mixité

⁶ Les équipes constituées d'élèves de collèges sont autorisées à participer à ce championnat

⁷ Joueuses VALIDES

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 7
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées filles

Modalités de qualification 16 équipes⁸

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		2
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		2
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			15

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification 12 équipes

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins
 Si **1** équipe des Ultramarins
 Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice
 Qualifiée
 Se référer au tableau du Règlement Fédéral

⁸ Les équipes relevant de l'AEFE s'inscriront à la Direction Nationale en novembre au même titre que les équipes ultramarines

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 17 avril 2020 pour les minimes G et F, cadets
- 6 mars 2020 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2016 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2019	IA du 3ème 2019	IA du 2ème 2019	IA du 4ème 2019
IA du 8ème 2019	IA du 7ème 2019	IA du 6ème 2019	IA du 5ème 2019
IA du 9ème 2019	IA du 10ème 2019	IA du 11ème 2019	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15ème 2019	IA du 14ème 2019	IA du 13ème 2019	IA du 12ème 2019

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2019	IA du 3ème 2019	IA du 2ème 2019	IA du 4ème 2019
IA du 8ème 2019	IA du 7ème 2019	IA du 6ème 2019	IA du 5ème 2019
IA du 9ème 2019	IA du 10ème 2019	IA du 11ème 2019	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Conditions de participation générales pour les championnats de France par équipes excellence Rugby

Les Championnats par Équipe d'Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

Obligatoirement en championnat Excellence :

- les Associations Sportives qui ont été classées les **2 années précédentes** (2018 et 2019), dans les **8** premières équipes des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1).

Si ces Associations Sportives ne sont pas classées dans les **4** premières équipes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont été classées dans les **4** premières des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2019), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur les listes des Sections Sportives Scolaires rectorales (Cf. Règlement Fédéral)⁹. Ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS en janvier 2020.

Non autorisées en championnat Excellence :

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2019 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2019 (Annexe 4).
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle espoir.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle France.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFR. La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2020 (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune). La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- des équipes comportant au moins **UN élève « conventionné »** appartenant à des Centres de formation.

NB :

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2017 – 2018 et/ou 2018 – 2019), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS en septembre 2019.

⁹ Les règles concernant les Sections Sportives Scolaires s'appliquent à tous les sports dépendant de la Fédération Française correspondant. Exemples : Rugby seven et Rugby à 15, Football et Futsal, Aviron et Aviron indoor, Duathlon et Triathlon

Championnats de France UNSS Excellence Rugby à 10, Minimes Garçons et Filles, Lycées Filles et Garçons

COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>- 16 à 18¹⁰ compétiteurs OBLIGATOIRES sur l'ensemble du championnat de France¹¹</p> <p>Une seule ½ temps de repos par jour</p> <p>Une équipe présente avec 15 compétiteurs ou moins sera interdite de jouer</p> <p>Mixité interdite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimes Garçons avec M1, M2 Surclassement interdit des B3 - Minimes Filles avec M1, M2 + B3 (Surclassement autorisé de B3 avec certificat médical de surclassement) - Lycées G avec C1, C2, J1 Surclassement interdit des M2 - Lycées F avec C1, C2, J1 Surclassement interdit des M2
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée</p> <p>Niveau académique minimum</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</p> <p>Il ne peut pas être joueur lors de la compétition</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>
JEUNE COACH	<p>1 Jeune Coach obligatoire de niveau académique par équipe</p> <p>Il est issu de la même AS (même numéro d'AS)</p> <p>Il ne peut pas être joueur lors de la compétition</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>
TYPE DE JEU	à 10
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	10 ⁶ (sauf carton)

	Minimes G et F	Lycées G Lycées F
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10'	4 x 10'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15' ou 3 x 10'	
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 10'	2 x 10'
TEMPS DE JEU MAXIMUM PAR JOUEUR	Voir Règlement UNSS à 10	
BALLON	G : Taille 5 / F : Taille 4	
TAILLE DES TERRAINS	Terrain normal	
MIXITÉ	Pas de mixité	

¹⁰ Joueurs VALIDES

¹¹ 15 joueurs **MINIMUM** pour les championnats inter-académiques

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 10
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminé par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence lycées garçons Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence lycées filles

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence¹²

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 12 octobre 2018

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 11 octobre 2019 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 20 décembre 2019

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, **TOUS** les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Rugby par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Les serpents des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1ère Sortie	A1
2ème Sortie	B1
3ème Sortie	C1
4ème Sortie	D1

¹² Toutes les Sections Sportives Scolaire dépendant de la FFR doivent s'inscrire en Excellence à 10

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2 B2 C2 D2 puis :
A3 B3 C3 D3 puis éventuellement :
A4 B4 C4 D4

Formule compétition

1. Championnat à 16 équipes

4 poules de 4

¼ de finales « Hauts »	1A	2D	¼ de finales « Bas »	3A	4D
	1B	2C		3B	4B
	2A	1D		4A	3D
	2B	1C		4B	3C

½ Finales « Hauts » et « Bas »

Finale A et de classement

2. Championnat à 12 équipes

4 poules de 3

2^{ème} tour de Poule 1A 2A 1D 2D

On ne rejoue pas les matches déjà joués et les points du 1^{er} tour de poule contre ces équipes restent acquis

Rappel on ne tient pas compte des points acquis contre les équipes éliminées au 1^{er} tour de poule

½ finales croisées

Finales A et de classement

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Une équipe qui fait forfait sur une rencontre alors qu'elle peut présenter le nombre minimal de joueurs sur le terrain sera déclarée forfait jusqu'à la fin de la compétition.

Dans ce cas : match gagné 5 essais à 0.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les points marqués et les points concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire :

1. La victoire est donnée à l'équipe qui a reçu le moins de points de pénalité durant tout le tournoi¹³.
2. Si l'égalité persiste, l'équipe qui a marqué le plus grand nombre d'essais dans le tournoi.
3. En cas d'égalité, la différence entre les essais marqués et les essais encaissés dans le tournoi.
4. En cas de nouvelle égalité, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur les feuilles de match).

¹³ Sous réserve que les équipes aient joué le même nombre de matches, sinon il faudra effectuer une péréquation

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats inter-académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Harmonisation entre les catégories garçons et filles et avec les autres les sports collectifs UNSS.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France. Une réflexion sera entamée pour une rencontre internationale en filles.

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué.

Des actions particulières seront engagées.

Formation

Le programme « PLANÈTE OVALE » est reconduit en 2020, organisé par les ligues.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- À la fin de chaque match tous les joueurs se serrent la main ainsi que celles des Jeunes Arbitres.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Règles adoptées en 2018 – 2019 reconduites.

- Pas de placage au dessus de la ceinture,
- Pas de passage en force.

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFR

La convention entre l'UNSS et la FFR précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFR.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel Rugby.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel régional Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2019 - 2020)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le Jeune coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « *L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement* ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs (y compris sport partagé), le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (Brassard Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe,
- Pour les sports individuels (y compris sport partagé), le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (Brassard Maif orange),
- Pour le sport partagé multi-activités, le Jeune Coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (Brassard Maif orange) et doit être repéré.
- Le Jeune Coach ne peut être Jeune Juge / Jeune Arbitre ou Jeune Reporter,
- Une équipe sans Jeune Coach de **niveau académique** sera déclassée.
- Le jeune coach **pourra acquérir sa certification académique** avec une remise de diplôme au moment du championnat de France. L'évaluation sera faite par son enseignant d'EPS au moyen d'une fiche de suivi, le test théorique se fera à l'accueil du championnat de France (pour plus de précision se référer au « livret Je suis jeune coach en Tir à l'arc »).
- Un Jeune Coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général Jeune Coach).
- Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du Jeune Coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours après la date butoir des qualifications des équipes

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport : Philippe DEKEYSER

FFR

Christian DULLIN

Francis COSTA

Jean Michel GERBOT

Yves AJAC

UNSS

Christine GASSIOLLE

Jean CAZAUTE

Thierry SCOLAN

Jérôme QUES

Adrien MARBOT

Responsable Rugby Féminin

Responsable Formation

Responsable Communication

Responsable Arbitrage

Délégués techniques UNSS

Emmanuel ERNAULT

Christian DURRIEU

Responsable Rugby Féminin

Référent FFR

Julien TRÉHARD

Annexe 1

Associations Sportives 1/4 de finalistes 2018 et 2019 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Rugby Minimes Filles

Col Denis Diderot SORGUES	AIX/MARSEILLE
Col Gabriel Péri AUBERVILLIERS	CRÉTEIL
Col Beaulieu JOUÉ LES TOURS	ORLÉANS/TOURS
Col Jean Rostand CASTELJALOUX	BORDEAUX
Col Léon des Landes DAX	BORDEAUX

Rugby Minimes Garçons

Col Los Cazes MONTPELLIER	MONTPELLIER
Col Saint Joseph SAINT CLOUD	VERSAILLES

Rugby Lycées Filles

Lyc Thibaut de Champagne PROVINS	CRÉTEIL
Lyc Jean Monnet JOUÉ LES TOURS	ORLÉANS/TOURS

Rugby Cadets

Lyc Navarre SAINT JEAN PIED DE PORT	BORDEAUX
-------------------------------------	----------

Rugby Juniors

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2019 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Rugby Minimes Filles

Col Pablo Neruda AULNAY SOUS BOIS	CRÉTEIL
Col Jean Guiton LA ROCHELLE	POITIERS
Col Iqbal Masih SAINT DENIS	CRÉTEIL
Col Guillaume Apollinaire PLAISIR	VERSAILLES

Rugby Minimes Garçons

Col Victor Louis TALENCE	BORDEAUX
Col Franc Rosier CLERMONT-FERRAND	CLERMONT-FERRAND
Col Jean Guiton LA ROCHELLE	POITIERS
Col Passy Buzenval RUEIL MALMAISON	VERSAILLES

Rugby Lycées Filles

Lyc Jean Mermoz MONTPELLIER	MONTPELLIER
Lyc Jean Dautet LA ROCHELLE	POITIERS
Lyc Bellevue TOULOUSE	TOULOUSE
Lyc Aristide Briand PERPIGNAN	MONTPELLIER

Rugby Lycées Garçons

Lyc Charles Despiau MONT DE MARSAN	BORDEAUX
Lyc De Borda DAX	BORDEAUX
Lyc Jean Mermoz MONTPELLIER	MONTPELLIER
Lyc Arbez Carmé BELLIGNAT	LYON

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2019 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Rugby

Lyc Gérard de Nerval SOISSONS

AMIENS

Annexe 4

Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2019 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

Rugby

Col Le Loquidy NANTES

NANTES

Annexe 5

Points de Pénalité

1 carton jaune	= 1 point
1 carton rouge	= 3 points

- Un Carton Jaune vaut « Exclusion » de 3' ou 5' de durée selon le temps de jeu
- Un Carton Rouge vaut « Exclusion » jusqu'à la fin de la journée et réunion de la Commission de Discipline pour sanction éventuelle à suivre
- Les points de pénalité sont indépendants des essais marqués.
- Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.
- Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'Association Sportive et indiqués sur la feuille de match.